

Nombre de membres : 34

N°2022-60

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 26

Exprimés : 30

Pouvoirs : 4

Pour : 30

Votants : 30

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 décembre deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,, Christian Vignerie, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Stéphane Seyer, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Richard Simonneau délégation à Christophe Gérourard, Bruno Grancoing délégation à Alain Duris

Secrétaire de séance : Stéphane Seyer

Objet : Modification du Règlement du service « Ordures Ménagères » applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le règlement du service « Ordures Ménagères » actuellement en application nécessite que des améliorations y soit apportées, afin de le rendre notamment plus opérant face aux différentes situations susceptibles de se produire dans l'exercice quotidien du service de collecte des ordures ménagères.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** les modifications à apporter au règlement du service « Ordures Ménagères »,
- **DIT** que ces modifications prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **AUTORISE** monsieur le Président, ou son représentant valablement habilité par délégation, à signer le règlement ainsi modifié, et selon le modèle joint à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD